ASSEMBLÉE NATIONALE

Législature : 2017-2022

Compte-rendu des interventions en commission de la défense nationale et des forces armées

Thibault Bazin

Député de la 4ème circonscription de Meurthe-et-Moselle

Table des matières

Session parlementaire 2017-2018 ..... *3*

Projet de loi de finances (PLF) 2018 4

Projet de loi de programmation militaire (LPM) 6

Vie quotidienne 23

Secteur aérospatial 24

Session parlementaire 2018-2019 ..... *26*

Cyberdéfense 27

Mémoire et anciens combattants 29

Projet de loi de finances (PLF) 2019 31

Armement 33

Aérospatial 37

Défense européenne, coopération internationale 39

Vie des troupes 44

Session parlementaire 2019-2020 ..... *46*

Projet de loi de finances (PLF) 2020 47

Défense européenne, coopération internationale 53

Projet de loi réforme des retraites 54

Covid-19 57

Session parlementaire 2017-2018

Projet de loi de finances (PLF) 2018

Mardi 3 octobre 2017, Audition de Mme Florence Parly, ministre des Armées, sur le projet de loi de finances pour 2018

Question de M. Thibault Bazin : « Madame la ministre, vous avez évoqué l'actualité estivale concernant la Corée du Nord. Pyongyang a effectué le dimanche 3 septembre dernier son sixième essai nucléaire qui pourrait concerner une bombe thermonucléaire. La Corée du Nord a signé le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) en 1985 pour ensuite le dénoncer en 2003. Elle a signé plusieurs fois des accords promettant le démantèlement de son programme nucléaire, qu'elle n'a jamais respectés. Depuis un an et demi, on assiste à une véritable course aux armements et la guerre des mots, notamment avec les États-Unis, s'accélère encore ces derniers jours. L'Europe, vous l'avez dit, se retrouve désormais à portée de tir des missiles coréens. La Corée du Nord est menaçante mais elle n'est pas seule à ne pas respecter ce traité et à détenir un arsenal nucléaire, en dehors des cinq États initiateurs du TNP.

Plusieurs questions se posent : de quels moyens disposons-nous pour contrôler ceux qui ne respectent pas le traité ou qui en sont sortis et qui violent ainsi le droit international ? Doit-on faire évoluer le TNP qui est débordé et non respecté ? Le président de la République a appelé la communauté internationale à la plus grande fermeté : que met-on derrière ces mots, sachant que les sanctions qui ont été prises par l'ONU à l'encontre de la Corée du Nord sont restées sans effet ? Enfin, quel rôle la France peut-elle ou doit-elle jouer en matière de non-prolifération nucléaire ? »

Réponse de Mme la ministre : « Vous avez rappelé le mouvement de sortie auquel avait procédé cet État vis-à-vis du Traité de non-prolifération. S'agissant des moyens dont nous disposons pour contrôler les États qui ne respectent pas ce traité et, plus globalement, pour contrôler ce qui se passe en matière nucléaire, c'est l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA) qui est chargée de vérifier le respect des engagements pris par les signataires du traité ou d'autres accords internationaux – je pense en particulier à l'Iran. Le problème, c'est qu'à ma connaissance, l'AIEA n'a pas accès aux installations nucléaires de la Corée du Nord.

Nous pouvons alors appliquer des sanctions. Différents régimes se sont succédé en la matière. De nouvelles sanctions ont été décidées lors de la récente Assemblée générale des Nations unies mais comme vous l'avez rappelé, Monsieur le député, il ne suffit pas d'énoncer des sanctions, encore faut-il faire en sorte qu'elles soient respectées. Il est cependant des motifs d'espoir dans ce dossier désespérant : la Russie et la Chine ont voté les sanctions sans difficulté majeure. En outre, il ressort des contacts que le ministre des Affaires étrangères a pu avoir que ces deux grandes nations ont pris conscience de la responsabilité particulière qu'elles pouvaient avoir dans la mise en application de ces sanctions. Je ne puis vous en dire plus : le ministre des Affaires étrangères sera mieux à même que moi d'en parler. Mais il est tout à fait indispensable que ces sanctions soient appliquées sérieusement. J'ai quand même entendu les autorités chinoises s'exprimer en des termes qui montrent que le sujet préoccupe désormais beaucoup Pékin alors que jusqu'à présent, la Chine n'était guère impliquée en ce domaine.

Il convient également de mentionner les sanctions que l'Union européenne sera amenée à prendre : la France souhaite jouer un rôle d'influence important vis-à-vis de nos partenaires européens pour qu'un régime de sanctions sévère et efficace puisse être institué.

Je peux difficilement aller beaucoup plus loin, Monsieur le député, car je n'ai malheureusement pas la solution clef en main – à vrai dire, personne ne la détient. Cela a été dit à plusieurs reprises, ce régime de sanctions est aussi destiné à permettre d'aboutir, à un moment donné, à une négociation avec la Corée du Nord. Force est de constater que nous n'en sommes pas là ».

Projet de loi de programmation militaire (LPM)

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Mardi 13 février 2018, Audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, sur le projet de loi de programmation militaire.

M. Thibault Bazin : « Une des questions préalables à la discussion de cette LPM est de savoir comment le monde va évoluer. Quelle sera la menace à horizon 2025 ? Comment nos alliés vont-ils évoluer ? Sur quelles hypothèses s'appuie-t-on pour dire que les moyens prévus dans la LPM sont en adéquation avec notre ambition ? En restera-t-on à trois OPEX simultanées, comme le mentionne le rapport annexé, avec des alliés aussi présents qu'aujourd'hui ? L'ambition est-elle adaptée à une menace évolutive ? La remontée en puissance de notre armée ne devrait-elle pas être plus rapide ? »

M. le Général Jean-Pierre Bosser : « En ce qui concerne l'avenir et les alliés, il est difficile de prédire les surprises de l'histoire, et donc j'ignore comment se présentera la menace, demain, en centre-Europe. Vous avez vu ce qui se passe en Ukraine et qu'on déploie des dispositifs dans les pays baltes – en Estonie l'an dernier avec nos camarades britanniques et en Lituanie depuis un mois avec les Allemands. Qu'il y ait aujourd'hui adéquation entre les moyens et l'ambition au travers des contrats opérationnels ne signifie pas qu'il en ira ainsi dans six mois ou un an. Tout dépendra de l'évolution de la situation militaire et stratégique en Europe. Les contrats me paraissent soutenables au sens où demain, on pourrait refaire une opération comme Serval avec les moyens qui nous sont alloués dans la loi de programmation militaire ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Jeudi 15 février 2018, Audition de M. Joël Barre, délégué général pour l'armement, sur le projet de loi de programmation militaire.

M. Thibault Bazin : Monsieur le délégué général, vous avez évoqué une augmentation de 30 % par rapport à la LPM précédente. Faites-vous référence à ce qui était budgété ou à ce qui a été réalisé ? Se pose en effet la question de la capacité de la DGA à réaliser ce qui est budgété. Vous avez beaucoup parlé de coopération européenne, mais il ne faudrait pas confier les exportations à Bruxelles car cela pourrait menacer la production française. Y a-t-il des secteurs stratégiques dans lesquels nous ne serons plus autonomes, demain ? Enfin, dans ses derniers discours, le président Macron a jugé les industriels de la défense parfois peu compétitifs et peu efficaces. Quelle est la part de la DGA dans ce constat ?

Pas de réponse.

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Jeudi 15 février 2018, audition du général André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air, sur le projet de loi de programmation militaire.

Question de M. Thibault Bazin : « Mon général, vous avez évoqué la capacité à accélérer le MCO mais compte tenu des règles applicables aux marchés publics, comment diminuer la part de notre flotte qui reste indisponible – actuellement de 36 % pour les Mirage 2000D, huit Mirage étant ainsi en attente de pièces chaque année ? Vous avez aussi mentionné la difficulté à entrer sur les théâtres d'opération, les espaces aériens étant de plus en plus contestés. La rénovation en milieu de vie des Mirage 2000D nous interroge. Le SCALP reste inchangé et il n'y a aucune amélioration significative de ses capacités de pénétration. Le système de guerre électronique restera lui aussi inchangé d'ici à 2034. Enfin, la polyvalence d'emploi est en baisse.

Tous ces éléments nous font courir le risque de réduire notre employabilité à de la gestion de crise. Comment éviter un déclassement alors que les combats se durcissent ? En matière de contrôle de l'espace aérien, un plan devrait être élaboré d'ici à la fin du mois de mars. Allez-vous investir dans la permanence opérationnelle ? Enfin, beaucoup de bases ayant été fermées, quand il faut dérouter dans l'Hexagone, le maillage des bases correspond-il selon vous à un seuil plancher pour notre ambition ? »

Réponse de M. le Général André Lanata : « L'armée de l'air est-elle assez bien servie ? Quels sont les sujets de satisfaction, de déception et de vigilance ? J'ai déjà évoqué dans mon propos liminaire les aspects positifs de cette LPM : une LPM qui « répare », une LPM qui « prépare », et une augmentation ciblée des formats. J'entends dire que les formats n'évoluent pas : ce n'est pas ce que je constate dans l'armée de l'air, qu'il s'agisse des MRTT, des drones, de l'avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR), de la charge universelle de guerre électronique (CUGE), de l'aviation de transport ou encore de l'aviation de combat, qui va rester à plus de 210 avions pendant au moins la décennie à venir. Je ne m'inscris pas dans une logique de concurrence entre les armées, consistant à comparer les scores de ceux qui se seraient mieux ou moins bien débrouillés dans cet exercice de LPM !

Notre pays prend des mesures fortes pour garantir sa sécurité et prend les dispositions, dans tous les milieux, pour le faire du mieux possible. Je pense, encore une fois, que les dispositions qui ont été prises nous permettent de le faire. Par ailleurs, on ne répare pas vingt ans de sous-investissements en quelques mois. La question est donc non seulement de savoir si les dispositions qui ont été prises sont globalement satisfaisantes – la réponse est oui – mais aussi de savoir comment elles sont cadencées et quelles sont les priorités. Nous avons fait le choix de ne pas abandonner l'avenir – et donc de moderniser – et de réparer pour tirer le meilleur parti des dispositifs existants en portant une attention particulière aux hommes et aux femmes qui servent leur pays. Cela me paraît être des dispositions de bon sens. Le reste arrivera au fur et à mesure, à la cadence que prévoit cette loi de programmation militaire. En outre, cela signifie aussi que nous continuerons de notre côté, c'est-à-dire en interne de l'armée de l'air, à nous adapter afin d'accompagner cette remontée en puissance, en procédant aux réglages fins qu'imposeront les circonstances, aux adaptations qui en toutes hypothèses resteront indispensables et en poursuivant les différents chantiers de modernisation que nous lançons actuellement. »

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Mercredi 21 février 2018, audition de Mme Anne-Sophie Avé, directeur des ressources humaines du ministère des Armées, sur le projet de loi de programmation militaire

Question de M. Thibault Bazin : Comment avez-vous intégré, Madame la directrice, la réforme annoncée des retraites ? Plus particulièrement, l'enveloppe LPM permettra-t-elle des compensations aux sujétions imposées afin que l'armée reste attractive ? Quelle est votre latitude ?

Réponse de Mme Anne-Sophie Avé : « En ce qui concerne la réforme des retraites, vous vous doutez bien que dès la lecture des programmes des candidats, nous avons essayé de savoir, selon le cas de figure, comment nous réagirions et comment nous nous adapterions au projet de réforme qui serait engagé. Nous n'avons pas encore une vision très claire de ce que ce sera exactement cette réforme ni comment se passera la période transitoire. Aussi formulons-nous des hypothèses ; nous avons conçu de nombreuses petites matrices pour imaginer comment intégrer les fondamentaux des pensions militaires : les carrières courtes et les bonifications. Nous avons d'ores et déjà quelques idées de compensations possibles. La ministre a rencontré M. Jean-Paul Delevoye, nous-mêmes sommes en contact avec les équipes de ce dernier, même si rien n'est encore

fixé. Nous parvenons néanmoins à anticiper : nous avons examiné les dispositifs notionnels tels qu'ils ont été appliqués dans certains pays ; nous y avons interrogé les armées pour savoir comment elles s'étaient adaptées et elles nous ont indiqué les erreurs à ne pas commettre. Bref, nous avons un plan de bataille, mais vous savez bien que la première victime de l'engagement, c'est le plan. Reste que nous nous adapterons. Notre objectif, j'y insiste, est de retrouver nos petits concernant la valorisation des bonifications et les carrières courtes. *(Applaudissements.)* ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Mercredi 21 février 2018, Audition du général François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de programmation militaire

Question de M. Thibault Bazin : « Si l'on maintenait le niveau d'engagement extérieur observé depuis dix ans, il faudrait augmenter le format. Le choix d'un format constant – sous réserve de quelques ajustements de cibles à la hausse – ne constitue-t-il pas un renoncement de la LPM ? Cela n'induit-il pas une diminution programmée du niveau d'engagement extérieur ? J'aimerais comprendre la notion de « modularité », en espérant que vous ne formulerez pas une réponse de jésuite. (Sourires)

Par ailleurs, vous avez souligné l'importance de conserver la capacité à « entrer en premier », alors que les combats se durcissent. Or les moyens ne semblent pas tous adaptés à cette ambition. Je prendrai pour exemple la rénovation à mi-vie des Mirage 2000D. Aucune amélioration des capacités de pénétration des espaces contestés n'est prévue, seules les obsolescences seront traitées. Aussi, ne risque-t-on pas une réduction de leur employabilité dans le cadre d'une gestion de crise, et donc un décrochage progressif de la France ? »

Réponse de M. le Général François Lecointre : « J'en viens aux questions de M. Bazin sur le niveau d'engagement extérieur et la notion de modularité. En réalité, j'ai évoqué non pas une « modularité » mais une « modulation » des engagements. La modularité fait référence à un principe aujourd'hui mis en œuvre au sein des armées par souci d'efficience et qui vise à bâtir un outil militaire adapté à chacune des interventions.

Auparavant, à l'époque de la Guerre froide, une division qui aurait pu être engagée sur le front de l'Est était organisée exactement de la même façon en temps de paix comme en temps de guerre. Il n'y avait aucune différence : les régiments, les structures régimentaires, les équipements, les états-majors de niveau brigade et division étaient les mêmes quel que fût le temps considéré, paix comme guerre. L'évolution de nos engagements, le fait que nous n'ayons plus un seul et unique référentiel d'engagement opérationnel – « l'ennemi rouge » –, mais une multiplicité de crises dans lesquelles nous avons vocation à être engagés nous a conduits à introduire ce principe de modularité. En vertu de ce principe, nous définissons de manière extrêmement précise, pour chaque crise, un outil qui sera parfaitement adapté au type d'engagement que l'on doit conduire, au milieu dans lequel il sera conduit et à l'ennemi auquel nous serons confrontés. La modularité a conduit à une très grande efficience, et je dois dire que l'armée française est sans doute celle qui pratique la modularité au niveau le plus extrême en définissant, dans chacun de ses régiments, des niveaux minimums d'agrégation qui vont collectivement constituer la force qui sera précisément calibrée pour un engagement donné ».

Question de M. Thibault Bazin : Allez-vous encore renforcer ce principe ?

Réponse de M. le Général François Lecointre : « Non, nous sommes arrivés au maximum de ce que l'on peut faire aujourd'hui. Cela implique des efforts considérables de préparation opérationnelle et de cohésion de la troupe avant l'engagement. Il faut entraîner ensemble des soldats qui ne vivent pas ensemble au quotidien. Un bataillon engagé au Sahel est aujourd'hui composé de nombreux régiments différents. Cette modularité a été conçue pour s'adapter aux conditions des engagements et aux nécessités de la supériorité opérationnelle qui répond chaque fois à des exigences différentes. Mais elle a également été conçue pour produire des économies. À cet égard vous avez raison, nous devons être très attentifs pour continuer à être le plus efficients possibles dans nos engagements.

Cela signifie – et je parle donc de « modulation » de ces engagements – que nous devons continuer à calibrer au plus juste et au plus précis les forces que nous engageons. Nous devons savoir adapter leur format en fonction de l'évolution de la situation sur les théâtres d'opérations. Par conséquent et de façon récurrente, tous les

trois ou six mois, nous réétudions notre niveau d'engagement en fonction de l'ennemi présent, et nous faisons varier les troupes et les capacités afin de nous adapter précisément au niveau d'intensité du théâtre en fonction de l'effet que nous voulons produire. Cela nous conduit à être économes et cela suppose une gymnastique constante. La France est très en avance dans ce domaine. Cela participe de cette culture stratégique propre à l'intervention qu'il faut que nous sachions partager avec nos partenaires européens.

Cette attention constante portée au niveau de nos engagements et à l'importance de la force engagée sur un théâtre nous conduit, dès que cela est possible, à désengager des moyens, parce que les OPEX coûtent cher, et parce que nos soldats ont besoin de se préparer opérationnellement – or plus ils sont engagés, moins ils se préparent. En outre, il faut pouvoir donner au président de la République une « réserve d'intervention » pour d'autres théâtres. Il ne faut surtout pas que les armées soient en permanence en train de réaliser l'intégralité de leurs contrats opérationnels. C'est le sens de ma déclaration à l'occasion de l'université d'été de la défense et qui a pu choquer certains : une armée n'est pas faite pour faire la guerre, elle est faite pour l'éviter. Dans un monde idéal, si on pouvait ne jamais avoir à livrer bataille et si, par simple effet dissuasif, on pouvait l'éviter, ce serait parfait. Je ne mesure pas l'efficacité d'une armée au nombre de soldats engagés en OPEX. De la même manière, je pense que c'est une folie de mesurer le format d'une armée au nombre de soldats qui sont engagés à l'extérieur. Je pense que nous sommes sortis de cette logique qui consistait à dire : « on va réduire vos contrats opérationnels, donc on va réduire vos formats ». Le format actuel reste justifié, même si le niveau d'engagements s'avère inférieur demain à ce qu'il est aujourd'hui. Quant à moi, je veillerai en permanence à ce que ces engagements soient très précisément calibrés aux besoins, aux effets militaires requis pour garantir notre supériorité opérationnelle sur l'ennemi, et ce, afin de permettre de dégager le maximum de ressources pour l'équipement des forces et leur préparation opérationnelle, tout en offrant au président de la République la liberté de décider de nouveaux engagements en fonction de l'évolution de la situation géopolitique ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Jeudi 8 mars 2018, Audition du général Jean-François Ferlet, directeur du renseignement militaire, sur le projet de loi de programmation militaire.

Question de M. Thibault Bazin : « Parmi les freins à l'innovation, vous avez cité la protection du secret et une approche reposant sur le risque zéro. Afin de remplir vos missions, notamment de protection, auriez-vous besoin d'une évolution de la loi du 30 octobre 2017 ? Vous avez déclaré que ce n'était pas encore « mûr », mais ce serait peut-être le cas si l'on vous aidait ».

Général Jean-François Ferlet : « En réponse à la question relative aux freins, je pense que l'on n'a pas nécessairement besoin de légiférer sur tout ; ce sont parfois les mentalités qui doivent évoluer. Souvent, ceux qui nous contrôlent, ou nous donnent des avis, nous signalent un risque et nous recommandent de ne pas le prendre. Certains sont payés, au contraire, pour décider et pour prendre des risques, après les avoir évalués et en les maîtrisant. Pour ma part, je suis prêt à prendre des risques dans ce cadre. Je l'ai dit, le risque zéro n'existe pas ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Mardi 27 février 2018, Audition du général Olivier Bonnet de Paillerets, commandant de la cyberdéfense, sur le projet de loi de programmation militaire.

Question de M. Thibault Bazin : « Mon général, la LPM aurait pu prévoir un volet contenant un arsenal d'outils juridiques que vous auriez utilisés comme autant d'armes. En particulier, ne devrions-nous pas changer de doctrine ? Notre stratégie est très différente de celle de l'Allemagne. Notre approche est transversale alors que les Allemands mettent en place une véritable armée cyber. L'option française a-t-elle donné lieu à un débat puis à un arbitrage ? ».

Réponse de M. Général Olivier Bonnet de Paillerets : « Il est un peu difficile de comparer les ambitions des armées françaises et allemandes en matière de cyberdéfense. L'armée française est dans les opérations au quotidien. Nous avons décidé d'une gestion plutôt transversale de la responsabilité cyber, ce qui m'évite de devoir gérer chaque jour des questions organiques. Je peux me concentrer sur ma responsabilité opérationnelle et fonctionnelle. J'ai l'autorité opérationnelle sur les structures (CALID, CASSI…) et d'autres s'occupent de leur fonctionnement. Je ne vois aucun problème à ne pas disposer de rattachements organiques aussi imposants que ceux décidés en Allemagne. Tout l'enjeu est de parvenir à identifier et faire accepter des mécanismes de gouvernance efficaces :

comme toute nouvelle capacité, elle doit être comprise et accompagnée. Le défi que j'ai à relever, c'est de faire monter en puissance la culture collective des armées dans ce domaine. J'estime aujourd'hui que la fonction transverse qui est la mienne me permet d'exercer mes missions. Cela relève de l'exercice de ma responsabilité et de mon *leadership*, ainsi que de ceux de mes adjoints : à nous de faire en sorte que cette fonction transverse soit acceptée et apporte de la plus-value au système ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Jeudi 8 mars 2018, Audition du général Jean-François Ferlet, directeur du renseignement militaire, sur le projet de loi de programmation militaire.

Question de M. Thibault Bazin : « Parmi les freins à l'innovation, vous avez cité la protection du secret et une approche reposant sur le risque zéro. Afin de remplir vos missions, notamment de protection, auriez-vous besoin d'une évolution de la loi du 30 octobre 2017 ? Vous avez déclaré que ce n'était pas encore « mûr », mais ce serait peut-être le cas si l'on vous aidait ».

Général Jean-François Ferlet : « En réponse à la question relative aux freins, je pense que l'on n'a pas nécessairement besoin de légiférer sur tout ; ce sont parfois les mentalités qui doivent évoluer. Souvent, ceux qui nous contrôlent, ou nous donnent des avis, nous signalent un risque et nous recommandent de ne pas le prendre. Certains sont payés, au contraire, pour décider et pour prendre des risques, après les avoir évalués et en les maîtrisant. Pour ma part, je suis prêt à prendre des risques dans ce cadre. Je l'ai dit, le risque zéro n'existe pas ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Jeudi 8 mars 2018, audition de M. Guillaume Poupard, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, sur le projet de loi de programmation militaire.

Question de M. Thibault Bazin : « Les possibilités que vous attribuez aux opérateurs entraînent-elles des responsabilités ? Si un incident advenait, ne risquerait-on pas de voir les divers acteurs se rejeter la responsabilité, dès lors que l'on se situerait dans le registre des possibilités et non des obligations ?

Par ailleurs, une réforme des documents classés secret-défense est en cours, les critères de classement proviennent-ils de vous afin de pouvoir désigner les cibles, notamment au sein des entreprises traitant de sujets classés ? Cette classification vous permet-elle, le cas échéant, de vous tourner vers les opérateurs ? »

Réponse de M. Guillaume Poupard : « Quant à la responsabilité des opérateurs, je vous livre l'historique récent. Il y a un an les box de Deutsche Telekom ont été la cible d'une assez grave attaque. Les parlementaires allemands, qui l'ont convoqué, ont interrogé à juste titre le patron de Deutsche Telekom : comment était-ce possible, et qu'avait-il fait pour s'en prémunir ? Simplifions à peine : il a répondu qu'il n'avait rien fait car il n'en avait pas le droit. Le Parlement lui en a donc donné le droit, et la loi allemande, dont

nous nous sommes inspirés, a un an d'avance sur nous. Elle n'impose pas aux opérateurs de faire de la détection – cela n'aurait pas de sens aujourd'hui – mais elle le leur permet. L'idée est d'exercer ainsi une sorte de pression pour que les opérateurs fassent ce travail de détection et pour que les clients eux-mêmes demandent aux opérateurs de le faire. Ce raisonnement m'a paru particulièrement malin, d'autant que cette démarche utile et habile permet d'éviter certains écueils, qui tiennent par exemple à la neutralité du net ».

PROJET DE LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE
2019 / 2025

Mardi 13 mars 2018, Examen, ouvert à la presse, du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n° 659) (M. Jean-Jacques Bridey, rapporteur).

Intervention de M. Thibault Bazin : « M. Hetzel et moi-même vous proposons d'inviter nos partenaires européens à participer à une réflexion concertée sur la doctrine en matière de dissuasion nucléaire dans le cadre de l'élaboration d'une défense commune de l'Union européenne. L'idéal de coopération doit en effet être confronté à la réalité. Notre doctrine doit pouvoir se décliner à l'échelle européenne. C'est une question de crédibilité ».

Réponse de M. le président Jean-Jacques Bridey, rapporteur : « Dans le rapport annexé, il est bien précisé que la dissuasion française contribue de fait à la sécurité de l'Union européenne. Si nous élaborions, comme vous le souhaitez, une doctrine européenne commune, voire concertée, nous passerions du stade du fait au stade du droit, et nous insérerions alors notre dissuasion dans un encadrement doctrinaire européen qui, je le crains, affecterait sa crédibilité. En outre, le format de notre dissuasion est juste suffisant au regard la doctrine que nous avons établie. J'ajoute qu'il me paraît difficile de décider d'une amélioration ou d'un renouvellement à vingt-sept. En tout état de cause, il me paraît risqué d'adopter votre amendement. Je conclurai par une boutade : venant d'un

parti qui se réclame de l'héritage du général de Gaulle, cet amendement est un peu déplacé. Avis défavorable ».

Réponse de Mme Florence Parly, ministre des Armées : « Je partage l'avis du rapporteur. La dissuasion nucléaire est l'expression même de la souveraineté nationale, laquelle n'a vocation à être partagée avec personne, pas plus avec les États membres de l'Union européenne qu'avec n'importe quel autre allié. Le choix a été fait d'assurer l'indépendance et la souveraineté nationale. Cela ne signifie pas que la dissuasion nucléaire ne pourrait pas être mise au service de la protection et de la défense d'un espace plus grand que celui de la France, mais cela ne peut relever que d'une décision de la France elle-même. Par ailleurs, le fait que cette capacité d'appréciation soit entre les mains du président de la République est en effet l'une des caractéristiques fondamentales des institutions de la Ve République. Je suis donc défavorable à l'amendement ».

Intervention de M. Thibault Bazin : « Vous m'avez rassuré en confirmant la limite des coopérations européennes et de la défense commune de l'Union européenne. Je vais donc retirer cet amendement, qui avait pour objet de prouver que l'on ne peut pas aboutir à une souveraineté européenne, dès lors que la souveraineté nationale s'appuie sur la dissuasion nucléaire ».

Vie quotidienne

Mercredi 22 novembre 2017, Audition de Mme l'ingénieure générale de l'armement Caroline Gervais, sur l'état d'avancement du projet Source Solde

SOURCE SOLDE

LE LOGICIEL DE SOLDE INTERARMÉES

Question de M. Thibault Bazin : « Ma question est d'ordre juridique. Le contrat de dix ans, signé avec Sopra Steria prévoit-il une obligation de résultat, et non une obligation de moyens, ainsi que des pénalités et des délais de réponse aux dysfonctionnements ? »

Réponse de Mme Caroline Gervais : « Le contrat de 128 millions avec Sopra Steria est bien d'une durée de dix ans et inclut des phases de maintenance, dont je ne peux ici vous détailler les prix, qui sont comprises dans le montant global du marché. Une remise en compétition aura lieu au terme des dix ans, à l'échéance du contrat, ainsi que le prévoit la loi. Je ne peux donc vous répondre et me projeter au-delà de dix ans. Comme tous les marchés de la DGA, ce contrat comporte une obligation de résultat, de lourdes pénalités non seulement en cas de non-fonctionnement mais également en cas de dépassement de délais pour les actions correctives, selon un mécanisme complexe prenant en compte la gravité de l'anomalie, allant de quelques heures pour les interventions urgentes à quelques jours pour les interventions mineures ».

Secteur aérospatial

Mercredi 4 avril 2018, Audition de M. Jean-Yves Le Gall, président du CNES.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

CNES : Centre National d'Études Spatiales

Question de M. Thibault Bazin :« En Allemagne, l'équivalent du CNES et celui de l'ONERA sont regroupés au sein d'une seule et même entité. Comment, en France, le CNES articule-t-il ses travaux avec ceux de l'ONERA d'une façon efficiente ? »

Réponse de M. Jean-Yves Le Gall : « Le DLR allemand a un périmètre assez différent de ceux cumulés du CNES et de l'ONERA, et intègre par exemple aussi certaines fonctions du CNRS. Le CNES et l'ONERA ont passé un accord-cadre sur la base duquel ils mettent en œuvre un dispositif de coordination étroit, avec des réunions trimestrielles de haut niveau, afin d'éviter tout doublon inutile entre les deux organismes ».

Mercredi 20 juin 2018, Présentation, ouverte à la presse, de l'exécution de la loi de finances pour 2017 par les rapporteurs pour avis (missions « Défense », « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation » et « Sécurités »).

ONERA
THE FRENCH AEROSPACE LAB

Question de M. Thibault Bazin : Il ressort de votre analyse qu'il existe une compétition entre les centres de recherche, notamment avec nos voisins. La consommation de crédits affectés à la recherche est-elle comparable chez nos voisins ? Sont-ils plus efficaces concernant la commande d'études ? Je pense en particulier à l'ONERA.

Réponse de Mme Frédérique Lardet, rapporteure pour avis : « Comme je vous l'ai indiqué, un abondement de crédits de dix millions d'euros a été nécessaire afin de rétablir l'équilibre de la trésorerie de l'ONERA. Ses compétences ont été prises en considération. La réorganisation de l'office et son dynamisme justifient pleinement ce soutien financier et, au regard des ressources de nos voisins, nous avons la chance de disposer des capacités de l'ONERA, sans oublier celles de l'Institut Saint-Louis. Pour ce qui est de chiffres concernant la recherche dans d'autres pays, je ne suis pas en mesure de vous répondre mais cela peut faire l'objet d'une étude dans le cadre d'un futur avis ».

Session parlementaire 2018-2019

Cyberdéfense

Mercredi 4 juillet 2018, examen, ouvert à la presse, du rapport d'information sur la cyberdéfense (M. Bastien Lachaud et Mme Alexandra Valetta-Ardisson, rapporteurs). Thibault Bazin était membre de la mission d'informations relative à la cyberdéfense

Intervention de M. Thibault Bazin : « Je veux tout d'abord saluer le travail des deux co-rapporteurs et leur implication dans cette mission. Nous avons eu beaucoup d'éléments d'information.

D'abord, la menace cyber est réelle, en nombre et en intensité, avec des risques en termes de pertes de contrats, de marchés, de confiance, d'image, de protection et de performance. Les citoyens, les entreprises et les institutions ne sont pas assez « cyber-conscients ». Une hygiène numérique est nécessaire. Il n'y a pas assez de procédures de dépôt de plaintes. Il se pose également la question de la transparence pour mieux détecter les failles. Nous avons eu des témoignages indiquant qu'on ne peut faire confiance à personne, même à nos amis et voisins. La réalité est qu'il est indispensable de protéger les systèmes d'inventions mais, surtout, cela a été dit, les données.

Les co-rapporteurs ont raison de questionner notre souveraineté. Des pans entiers d'infrastructures et d'applications informatiques sont dominés par des monopoles américains et chinois. De même, les technologies de « cyber-protection » sont largement dominées par les Américains. Face à cela, la France ne dispose pas de produits souverains dans le domaine de l'antivirus, de l'« anti-malware » ou de « *sand boxes* », ces mécanismes permettant de détecter les « malwares ». Pour rattraper le retard pris, il est nécessaire de consacrer des moyens pour favoriser le développement de solutions françaises.

Il y a aussi un besoin de « *cloud* » étatique souverain et de serveurs en Europe. En effet, c'est le cadre juridique qui protégera la donnée estimée souveraine. Pour cela, l'opérateur de *cloud* doit se trouver sous juridiction française.

En matière de ressources humaines, la répartition des effectifs sur l'ensemble du territoire constitue un autre défi essentiel. Aujourd'hui un vrai pôle qualitatif existe en Bretagne, mais il est nécessaire d'avoir des pôles de formation sur tous les territoires. Enfin, nous devons monter en puissance en matière de cyber-offensive et de cyber-riposte afin de pouvoir aveugler l'adversaire sur les théâtres d'opération contestés »

Mémoire et anciens combattants

Mercredi 25 juillet 2018, audition de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Questions de M. Thibault Bazin : « Vous souhaitez laisser en dehors de toute indemnisation les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre d'un certain nombre de conflits, en particulier le conflit de 1939-1945 et de la guerre d'Indochine. Vous avez évoqué les raisons budgétaires, le coût d'un à deux milliards d'euros, et les raisons politiques, à savoir l'esprit initial de cette indemnisation liée à la barbarie nazie, qui vous conduisent à être défavorable à l'extension de cette indemnisation. Je souhaite savoir si, dans cette fourchette, il s'agit plutôt d'un milliard ou deux milliards d'euros. Avez-vous intégré dans votre calcul le seul conflit de 1939-1945 ou y avez-vous englobé d'autres conflits, notamment la guerre d'Indochine ?

Par ailleurs, il y a un projet de labellisation d'une centaine de sites franco-belges dans le cadre de la mission du centenaire. L'examen de ce projet a été reporté par l'UNESCO

qui estime que le dossier serait imprécis, incomplet et insuffisamment fléché. Quelle ingénierie comptez-vous déployer et quelle est votre ambition s'agissant de cette labellisation tant attendue dans nos territoires ? »

Réponse de Mme la secrétaire d'État : « Je souhaiterais maintenant répondre à la question de Monsieur Bazin concernant la labellisation par l'UNESCO des nécropoles et cimetières d'anciens combattants. J'ai rédigé un courrier de soutien à ce sujet que j'ai fait parvenir à l'UNESCO. Il nous a été répondu de décaler notre demande en raison d'une interrogation quant à leur compétence sur le sujet. N'ayant jamais traité des telles questions auparavant, cette requête n'entre clairement pas dans la catégorie des dossiers classiques de l'institution onusienne. Cette suspension est donc due à une question de cadre et non pas de qualité du dossier, puisque l'UNESCO se demande désormais si elle souhaite aller dans le sens d'une prise en compte des cimetières à valeur historique dans son domaine de labellisation. Les promoteurs de projets belges et français pourront donc, pendant ce temps, continuer à enrichir ce dossier qui n'est pas rejeté et que je soutiens ».

Projet de loi de finances (PLF) 2019

Mardi 9 octobre 2018, audition de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, sur le projet de loi de finances pour 2019.2

MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Questions de M. Thibault Bazin : « Lors des débats budgétaires de l'année dernière, vous aviez indiqué que vous établiriez des estimations du nombre de bénéficiaires potentiels pour les différentes mesures que nous sollicitions et que vous en déduirez les montants.

Pourriez-vous nous transmettre, en vue de l'examen du projet de budget en commission que nous tiendrons dans deux semaines, le nombre des bénéficiaires pour chacune des mesures demandées, et notamment pour la carte de combattant en Algérie pour la période 1962-1964, pour laquelle le coût estimé est de 30 millions d'euros ? »

Réponses de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées :

« Monsieur Bazin, concernant le nombre des bénéficiaires des différentes mesures, il me semble vous avoir remis les comptes rendus du groupe de travail. Vous trouverez également ces chiffres dans le document « Politique de reconnaissance et de réparation en faveur du monde combattant ». Vous avez dû recevoir ce document sous forme numérique.

La carte 62-64 sera attribuée à 50 000 anciens combattants : 40 000 anciens des forces dites d'apaisement et 10 000 personnes présentes dans les bases militaires de Mers el-Kebir et du Sahara.

Nous vous transmettrons, bien entendu, le nombre des bénéficiaires pour chaque mesure ».

Mercredi 10 octobre 2018, audition de M. Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration, sur le projet de loi de finances pour 2019. 2

Question de M. Thibault Bazin :« Vous avez évoqué les difficultés de recrutement, notamment de fonctionnaires de catégorie B. Combien y a-t-il de postes non pourvus ? Les dispositifs prévus à l'article 16 de la LPM vous semblent-ils suffisants par rapport au recrutement de contractuels, notamment en termes de durées de contrats ? »

Réponse de M. Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration : « Concernant le nombre de postes vacants de catégorie B, je vous transmettrai le chiffre précis. Nous comptons utiliser l'article 16 de la LPM pour le recrutement de techniciens supérieurs d'études et de fabrication (TSEF). Hier, nous avons présenté en comité technique ministériel le décret d'application pour le recrutement de TSEF sans concours et allons bientôt présenter le texte qui permettra de recruter des contractuels sur des postes de catégorie B, dans les métiers de l'infrastructure et de la maintenance, qui sont pour nous les plus en tension. Nous avions au départ prévu d'inclure, au titre de l'article 16, le recrutement de secrétaires administratifs ; or cela n'a pas prospéré, bien que nous ayons aussi des emplois vacants. La trajectoire des AE et des CP me semble adaptée dans le domaine des infrastructures. Je ne vous cache pas malgré tout que l'augmentation très importante de crédits que nous avons connue en 2018 se traduit par un plan de charge très lourd pour le service des infrastructures. Or près de cent postes de conducteurs de travaux ne sont actuellement pas pourvus ».

Armement

Mirage 2000D

Rafale F4

Mercredi 17 octobre 2018, Audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air, sur le projet de loi de finances pour 2019.2

Question de M. Thibault Bazin : « Mon département, la Meurthe-et-Moselle, accueille la très belle base de Nancy-Ochey – j'en fais la promotion ! Ma question est très simple. Quel est votre « plan de vol » pour les Mirage 2000D ? Quels seront leur avenir et leur

base aérienne de rattachement ? J'ai bien noté l'exigence de supériorité sur les théâtres d'opérations. À mon sens, aujourd'hui, les Mirage 2000D n'évoluent pas assez pour rester compétitifs. Aurons-nous demain des avions de sixième génération ? Dans tous les cas, nous serions très fiers de continuer à accueillir l'aviation française ».

Réponse de M. le Général Philippe Lavigne :« Monsieur Bazin, la rénovation à mi-vie débute pour 55 Mirage 2000D, au lieu des 45 initialement prévus, grâce à cette LPM. Nous pourrons intégrer sur le Mirage 2000D le missile air-air MICA, qui est actuellement transporté par le Rafale, nous pourrons avoir un pod canon et des emports mixtes pour de l'armement. Nous visons une employabilité supérieure à 2030. La base de Nancy peut donc travailler, œuvrer et voler sans souci d'avenir, au moins au-delà de 2030 ».

Question de M. Thibault Bazin :« Je souhaitais intervenir rapidement sur ce point. Par rapport aux évolutions des théâtres d'opération, ne fallait-il pas, aussi, adapter le programme de la rénovation mi-vie, pour garder notre supériorité, comme M. Becht l'a mentionné ? ».

Réponse de M. le Général Philippe Lavigne : « C'est une question d'équilibre. Nous avons besoin aussi d'avions de transport performants, de maintien en condition opérationnelle, de radars pour notre posture permanente de sûreté. Nous avons besoin aussi du développement F4 du Rafale et les livraisons du Rafale vont reprendre. Le Mirage 2000D est au sein d'une aviation de combat que nous modernisons : cela inclut la rénovation à mi-vie des Mirage, la livraison des Rafale au cours de la LPM et le développement de ce nouveau standard F4. Tous ces points sont importants pour construire un SCAF « au fil de l'air ». Nous devons donc améliorer notre aviation de combat de manière globale et cohérente. Nous ne pouvons pas tout miser sur le Mirage 2000D ».

Mercredi 12 décembre 2018, Examen, ouvert à la presse, du rapport d'information, commun avec la commission de la Défense de la Chambre des communes britannique, sur la prochaine génération de missiles anti-navires (Mme Natalia Pouzyreff et M. Charles de la Verpillière, rapporteurs)

Question de M. Thibault Bazin : « Cela faisait très longtemps qu'il n'y avait pas eu de mission d'information sur un programme d'armement. Bien que le sujet ait pu vous sembler très technique par certains aspects, y a-t-il un intérêt à ce que notre commission lance d'autres missions d'information sur des programmes d'armement ? De plus, ne serait-il pas plus efficace, plutôt que de viser une Europe de la défense axée sur la coopération franco-allemande, de créer une alliance renforcée d'États-puissances entre la France et le Royaume-Uni ? Avez-vous envisagé la dimension « cyber » des futurs missiles ? Avez-vous évoqué les problèmes rencontrés par nos missiles lors des frappes en Syrie menées dans la nuit du 13 au 14 avril 2018 ? »

Réponse de Mme Natalia Pouzyreff, co-rapporteure : « L'expérience du programme FMAN/FMC montre qu'une mission d'information sur un programme d'armement peut être utile, surtout lorsque celui-ci est mené en coopération. Le bureau de la commission est compétent pour décider de l'opportunité de créer une nouvelle mission d'information. Vous pouvez tout à fait proposer des sujets de mission d'information portant sur un programme d'armement. La contribution de la coopération de défense franco-allemande à la construction de l'Europe de la défense mériterait certainement un éclairage particulier. S'agissant, Monsieur Bazin, de votre autre question, la connectivité des futurs missiles et leur intégration dans un système de combat, comme le SCAF, crée en effet une exposition potentielle à des menaces cyber. Tout sera fait pour que les systèmes aient la robustesse pour résister à de telles menaces ».

FMAN/FMC : Futur Missile Antinavire / Futur Missile de Croisière

Aérospatial

Mardi 15 janvier 2019, Examen, ouvert à la presse, du rapport d'information, sur le secteur spatial de défense (MM. Olivier Becht et Stéphane Trompille, rapporteurs)

Question de M. Thibault Bazin : « On n'a pas parlé de la loi de programmation militaire, qui évoque pourtant bien les enjeux spatiaux dans son rapport annexé mais qui ne précise pas les objectifs ni les moyens que l'on y consacre, notamment en recherche-développement. En la matière, vous avez mentionné le rôle de l'ONERA et du CNES, mais on sait que d'autres pays veillent à investir dans des domaines de R&D particulièrement risqués, mais permettant en cas de succès des ruptures technologiques en vue de réduire les coûts ; ils gagnent ainsi en compétitivité et en tirent un avantage concurrentiel. Faudrait-il à l'avenir flécher, dans les lois de programmation militaire, des crédits de recherche et développement au profit de la recherche à risque ? »

Réponse de M. Stéphane Trompille, rapporteur :

« La loi de programmation militaire prévoit quand même 3,6 milliards d'euros pour le secteur spatial. Rien ne nous empêche, dans ces conditions, d'étudier s'il est possible de flécher certains de ces crédits ers des recherches à risques, comme cela a été préconisé s'agissant du numérique ».

Réponse de M. Olivier Becht, rapporteur :

« Ce qui manque aujourd'hui à la France, par rapport à d'autres grandes puissances, ce ne sont pas forcément des crédits supplémentaires mais surtout l'acceptation de la prise de risque. C'est une question de culture. Aux États-Unis, quelles que soient les

technologies, qu'elles soient cinétiques, numériques ou spatiales, la DARPA est capable de dépenser plus de trois milliards d'euros par an en sachant qu'elle investit les deux tiers de ces crédits en pure perte. La France est-elle prête à accepter que sur le milliard d'euros qu'elle a pour ambition de consacrer chaque année aux études amont, plusieurs centaines de millions d'euros soient utilisés sans déboucher sur rien ? Le modèle américain nous montre que quand on dépense trois milliards dont deux ne servent à rien, le milliard qui, lui, sert à quelque chose débouche sur des ruptures technologiques majeures qui vont ensuite irriguer l'industrie et faire – par exemple – le succès de produits-phares d'Apple. On ne le dira jamais assez : l'écran tactile de l'iPhone est issu de la DARPA, de même que l'intelligence artificielle, Siri et le GPS. L'enjeu est exactement identique en matière spatiale : si on veut des technologies de rupture, il faut, à un moment donné, accepter le risque que certains développements n'aboutissent à rien pour que d'autres entraînent de vraies ruptures et de vrais succès pour notre industrie, ce qui concourt à défendre notre souveraineté ».

Défense européenne, coopération internationale

Mercredi 10 octobre 2018, Audition de Mme Alice Guitton, directrice générale des relations internationales et de la stratégie, sur le projet de loi de finances pour 2019.2

M. Thibault Bazin :« Vous avez, Madame, évoqué la solidarité européenne. À cet égard, la DGRIS vise-t-elle à développer les exportations d'armement françaises, notamment vers nos voisins européens qui ont une fâcheuse tendance à acheter américain plutôt que français ? »

Réponse de Mme Alice Guitton :« Il est exact, Monsieur Bazin, qu'une série de pays sont tentés d'acheter sur étagère des équipements, notamment américains, sans nécessairement juger utile de consolider la base industrielle et technologique de la défense européenne. Nous sommes là au cœur du sujet, et nous devons tisser avec ces pays un réseau de contacts et d'échanges encore plus dynamique, à tous les niveaux : par des postes permanents à l'étranger, mais aussi par le biais de nos missions de défense, qui sont en contact quotidien avec leurs interlocuteurs, et, évidemment, par l'entremise de nos ambassades. Il nous faut mesurer les besoins capacitaires de ces pays pour apprécier quelles solutions européennes ou nationales sont envisageables. En Belgique, aux Pays-Bas, en Finlande, en Pologne, un grand nombre de prospects français sont suivis de très près et continueront de l'être. La question politique qui se pose en arrière-plan – sera-t-on capable de faire vivre la notion de préférence européenne ? – est déjà déclinée dans des textes négociés à Bruxelles, qu'il s'agisse des conditions selon lesquelles des États tiers pourraient être associés à des projets dans le cadre de la coopération structurée permanente ou du fonctionnement du Fonds européen de défense ».

Mardi 21 mai 2019, Examen pour avis, ouvert à la presse, du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à leur coopération dans le domaine de la mobilité terrestre.

M. Thibaut Bazin : « Je remercie aussi le rapporteur pour avis mais j'apporterai toutefois un bémol à l'enthousiasme général : il est quelque peu dommage que vous n'ayez pas invité l'opposition à vous accompagner dans votre visite en Belgique, ce qui aurait permis d'avoir un regard contradictoire ! Nos collègues ont toutefois bien joué le jeu : leurs questions traduisent des inquiétudes légitimes. Est-ce que ce contrat ne risque pas de retarder la livraison de nos matériels SCORPION ? J'ai bien noté qu'il n'y avait pas d'engagement de délai pour nos finances publiques. Mais cela va mieux en le disant : est-ce que nos propres livraisons sont prioritaires, parce que les engagements sont antérieurs ? Je profite de cette question pour dire combien j'adhère à la démarche sous-tendue par cet accord, bien éloignée des promesses irréalistes qui fleurissent en ce moment. C'est un accord remarquable qui doit servir d'exemple. Enfin, j'ai une dernière question : est-ce que les élections fédérales, qui auront lieu dimanche prochain en Belgique, pourraient remettre en cause la signature de cet accord ? »

M. Jean-Charles Larsonneur, rapporteur pour avis : « La question du calendrier a été posée, de même que celle du partage industriel entre nos deux pays. S'agissant du calendrier, en théorie tout va bien ! Il est conforme à l'accélération du programme SCORPION prévue par la LPM. M. Gassilloud m'avait également interrogé sur ce point. Pour rappel, le calendrier de livraison de ce programme structurant a connu quelques difficultés, maîtrisées néanmoins. En effet, au départ, le programme a pris huit mois de retard, mais les premiers Griffon devraient être livrés, sauf erreur, en juillet 2019, tandis

que le consortium s'est engagé à livrer les 92 Griffon prévus cette année en temps et en heure. À l'origine, il y avait eu quelques difficultés sur le volet vétronique, peut-être sous-estimé par l'industriel sur le moment, même s'il faut rappeler qu'il s'agissait d'un programme nouveau qui, de manière classique, connaît quelques difficultés de jeunesse. »

Mercredi 22 mai 2019, Audition de M. Louis Gautier, sur la défense européenne

Question de M. Thibault Bazin : « La semaine dernière, nous étions rassemblés aux Invalides pour rendre hommage aux deux soldats français qui sont morts au combat. Cela m'inspire une question au sujet du commandement. Si l'on décide de monter en puissance au niveau européen, demain, un président letton, par exemple, pourrait-il engager des soldats français pour des missions européennes, au péril de leur vie ? »

Réponse de M. Louis Gautier : « Monsieur Bazin, la question de faire courir le risque de mort à des soldats dans des opérations européennes et des responsabilités qui en découlent ne se pose pas différemment que pour d'autres engagements multinationaux, en particulier ceux de l'OTAN. Cette question se pose évidemment aussi dans le cadre des coalitions de circonstance. Le fait que celui qui commande est un Américain n'allège pas la question politique et morale. S'il y a d'ailleurs un domaine de la PSDC dans lequel la majorité qualifiée ne peut pas être adoptée, c'est bien le domaine opérationnel : ce sont les États qui décident de s'engager ou non. On interrogera nécessairement la

responsabilité des autorités nationales qui ont consenti à ce qu'une force européenne soit engagée, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. En effet, même dans les opérations du bas du spectre, il peut y avoir des accidents, des actions qui dégénèrent et donc des risques de mort. Le problème se pose également pour nous quand nous agissons comme nation-cadre de certaines opérations. »

Vie des troupes

Mercredi 5 juin 2019, Audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre.

Question de M. Thibault Bazin : « Mon général, nous avons eu la chance, avec le groupe d'amitié France-Tchad, d'aller à N'Djamena et d'y être très bien accueillis sur le camp Kossei. Nous avons été impressionnés par le professionnalisme de nos forces – sous une chaleur terrible. J'ai découvert à cette occasion le souci de nos forces de mener, parallèlement à leur mission, une action locale. Je pense notamment à leur intervention en soutien informatique dans un établissement de la capitale du pays. Ce type d'actions est-il généralisé à tous les sites ? Une certaine liberté est-elle laissée à nos forces en la matière ? Appliquez-vous des critères et une certaine éthique à ces activités de soutien ? »

Réponse du Général Jean-Pierre Bosser : « Vous m'avez interrogé sur ce que je qualifierais d'actions civilo-militaires. Il y a une tradition dans l'armée de terre qui veut qu'à chaque fois qu'un régiment part en opération, il y laisse une trace. Je vous livre un exemple, il y a quelques années, alors que j'étais chef de corps, le régiment que je commandais est parti en mission au Liban avec des dizaines de livres et nous y avons construit une bibliothèque avec des ouvrages en langue française pour des jeunes de 0 à 15 ans. Vous évoquez, M. Bazin, un projet réalisé au Tchad dans le domaine de l'informatique qui est en pleine expansion en Afrique. Si ces projets sont courants, ce sont plus souvent des actions d'opportunité. Les unités projetées ont en effet à cœur de mener de nombreuses actions dites civilo-militaires allant du soutien médical à la réfection d'écoles, en fonction des besoins qu'elles perçoivent sur le terrain. Quel que soit le projet, il est avant tout le fruit de la relation que les régiments projetés entretiennent avec les pays dans lesquels ils sont déployés et avec les populations auxquelles ils sont attachés. »

Mardi 11 juin 2019, audition du général François Lecointre, chef d'état–major des armées.

Question de M. Thibault Bazin : « Vous faites face à un défi pour le moral des troupes, qui est en train d'être relevé notamment grâce au plan famille. Certains demandent aussi un plan célibataire, mais je considère que cela va plutôt dans le bon sens compte tenu de la jeunesse de l'armée. Se pose aussi le défi du recrutement. Nous savons que pour certains postes, vous ne recrutez pas selon le modèle habituel. La LPM expérimente d'ailleurs un certain nombre de dispositifs. L'un des débats à l'époque consistait à savoir si elle allait assez loin. Un an plus tard, considérez-vous que les outils mis en place soient suffisants ou faudrait-il les amplifier ? »

Réponse du Général François Lecointre : « Monsieur Bazin, vous me parlez des outils mis en œuvre dans la LPM pour améliorer le bien-être des militaires, notamment le plan famille qui deviendrait un plan célibataire. Cela commence à porter ses fruits, mais il faut du temps. En effet, l'ensemble des dispositifs que nous mettons en œuvre sont très variés et vont de l'amélioration de la garde d'enfants à la construction d'un programme de logements spécifiques pour des célibataires géographiques, en passant par l'effort consenti pour améliorer la mobilité. »

Session parlementaire 2019-2020

Projet de loi de finances (PLF) 2020

Mercredi 2 octobre 2019, Audition de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, sur le projet de loi de finances pour 2020.

Question de M. Thibault Bazin : Madame la secrétaire d'État, on avait augmenté les crédits de la JDC fin 2018. Combien a coûté à la défense, en 2019, le SNU, qui a concerné 2 000 jeunes ? Combien prévoyez-vous, au titre de ce programme, dans le budget 2020 ? La formation et les actions des encadrants ne sont pas gratuites, en effet.

De manière plus anecdotique, connaissant l'attention que vous portez aux jeunes, je souhaitais vous livrer un témoignage. Je me trouvais lundi dernier dans un rallye citoyen organisé au 53e régiment de transmissions de Lunéville avec des collégiens scolarisés à proximité. C'était une très belle expérience pour les jeunes mais, faute de crédits, il n'a pas été possible de leur offrir un souvenir commun, ne serait-ce qu'un tee-shirt, qui aurait contribué à renforcer leur esprit de corps l'espace d'une journée. N'est-il pas envisageable de dégager symboliquement quelques crédits pour ces rallyes citoyens des classes de troisième ? Cela permettrait de marquer les esprits et, peut-être, de faire germer les vocations dont nous aurons tant besoin, demain, pour assurer notre remontée en puissance ?

Réponse de Mme Geneviève Darrieussecq : « Monsieur Bazin, nous n'avons pas tous les retours de l'analyse du SNU. Notre participation au budget a été directe, avec les moyens que nous déployons habituellement avec la direction du service national et de la jeunesse. Nous allons procéder très clairement à son évaluation. Un module de

formation a été organisé à Brétigny, dans les locaux du service militaire volontaire, un autre à Saint-Cyr Coëtquidan, dans des locaux inutilisés à cette période. Les coûts sont donc très faibles, ils se limitent à l'occupation temporaire de locaux. »

M. Thibault Bazin : Ma question portait sur les moyens humains. Le nombre d'encadrants a-t-il augmenté ?

Réponse de Mme Geneviève Darrieussecq : « Non. Les moyens humains du ministère ont essentiellement été affectés à la journée « Défense et mémoire nationales », qui est l'équivalent de la JDC. Cette tâche est effectuée par des militaires d'active, par des réservistes opérationnels, par des gendarmes, des policiers et des pompiers : tous les corps en uniforme. S'agissant des actions relatives à la mémoire, des personnels de l'ONAC et éventuellement des associations du monde combattant ou les trinômes académiques sont plus spécifiquement intervenues. Bref, tout cela n'a pas entraîné de coûts supplémentaires ou de recrutements particuliers ; cela s'est fait à effectifs constants dans nos établissements. Deux ou trois personnes ont été mises à disposition de la mission SNU au niveau central, et chaque ministère a mis du personnel à disposition pour monter en puissance lors de cette première préfiguration.

Monsieur Bazin, je trouve formidables les rallyes citoyens. J'ai participé à l'un d'entre eux dans le Médoc, pas loin du camp de Souge. Votre idée de prévoir un stock de T-Shirts n'est pas mauvaise, nous allons étudier les moyens de la mettre en œuvre. Les jeunes qui ont fait le SNU gardent d'ailleurs leur tenue, et il leur est demandé de la revêtir lors des cérémonies. Dans certains départements, un carré leur est même réservé lors de ces manifestations, ce qui favorise la présence de la jeunesse. »

Jeudi 3 octobre 2019 : Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine, sur le projet de loi de finances pour 2020

Question de M. Thibault Bazin : « Amiral, vous avez évoqué, dans votre propos initial, les menaces qui pèsent actuellement sur le commerce français. Très concrètement, ces menaces sont-elles le fait d'États, de groupuscules, de pirates ? Quelle part ces différents éléments prennent-ils respectivement dans cette menace et quelle place celle-ci occupe-t-elle dans votre activité ? »

Réponse de l'Amiral Christophe Prazuck : « Le trafic maritime est-il, Monsieur Bazin, menacé par des puissances étatiques ou non étatiques ? Par les deux. Le jeu qui se joue aujourd'hui est celui de l'attribution et de l'agression. Il peut s'agir de pêcheurs refusant d'être contrôlés : cela nous arrive par exemple au large de la Guyane. On s'aperçoit qu'en mer de Chine méridionale – c'est en tout cas ce que je lis – les revendications de souveraineté commencent très souvent par des présences massives de pêcheurs. Il ne s'agit donc pas en l'espèce d'une action étatique, mais d'une posture revendicative qui reste sous le seuil dit de l'agression. Et lorsque des agressions ont lieu, un autre mécanisme se met en place : celui de l'attribution. Un bateau est attaqué, mais personne n'est capable de relier de manière sûre et certaine cette attaque à un acteur. Ce jeu, qui consiste à rester derrière la ligne rouge, c'est-à-dire sous le seuil de l'attribution, est un jeu dangereux, mais il se pratiqua à peu près partout dans ce que l'on appelle les guerres hybrides ou dans les zones grises : on le voit très clairement dans le Nord de l'Océan indien, où des actions extrêmement précises et bien organisées sont menées, mais où l'attribution pose tout à la fois un problème technique et un problème politique. »

Mardi 9 octobre 2019, Audition de Mme Alice Guitton, directrice générale des relations internationales et de la stratégie, sur le projet de loi de finances pour 2020.

Question de M. Thibault Bazin : « Madame la directrice générale, vous avez évoqué au début de votre propos liminaire sept pays partenaires. Pourriez-vous préciser de quels pays il s'agit ? Je voudrais par ailleurs que vous nous parliez du Tchad et du G5 Sahel. Comment vous situez-vous par rapport au Tchad en tant qu'État et par rapport au G5 en tant que groupement et jusqu'où allez-vous dans le partenariat avec le Tchad ? Nous pouvons nous souvenir à ce titre de l'intervention française effectuée au sein de ce pays. »

Réponse de Mme Alice Guitton : « Concernant le Tchad et le G5 Sahel, il me semble important d'aborder la situation de la bande sahélo-saharienne en suivant de près la situation au Tchad. Le Tchad représente en effet un verrou entre les risques de dérapage ou de détérioration de situations sécuritaires ou de terrorisme auxquels nous faisons face dans le Sahel – risques face auxquels nous jouons un rôle important grâce notamment à l'opération Barkhane et aux actions mises en œuvre à travers les missions de formation de l'Union européenne, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Alliance Sahel et le P3S – et, d'autre part, la menace présentée par Boko Haram en Afrique de l'Est. Nous savons que la mobilisation des acteurs régionaux d'Afrique de l'Est, au-delà de la force multinationale mixte (FMM) qui compte encore aujourd'hui 10 000 hommes, n'est pas forcément à la hauteur du défi posé par cette organisation terroriste.

Le Tchad constitue donc un verrou, un point important et un allié précieux pour la France à travers l'accord de défense qui lie nos deux pays. Nous continuons par conséquent à suivre de très près les évolutions politiques que pourrait connaître ce pays, de façon à le lier au maximum à la préservation des équilibres dans la région. »

Mercredi 23 octobre 2019 : Examen, ouvert à la presse, des avis budgétaires sur le projet de loi de finances pour 2020 :

Question de M. Thibault Bazin : « M. le rapporteur a indiqué qu'il faut préserver les moyens de l'ONACVG, or, ses ressources diminuent, son réseau est plus fragile, en particulier s'agissant des assistantes sociales, ce qui soulève des problèmes en matière de proximité. Il est question de restructurations, de mutualisations entre plusieurs départements ; mais lorsqu'on a besoin d'une aide, que l'on apprend, après avoir fait parfois une heure de route, que l'assistance sociale ne sera pas là avant le jeudi de la semaine suivante, les choses deviennent compliquées, surtout pour les veuves.

En outre, au-delà des chiffres, avez-vous un droit de regard, Monsieur le rapporteur, sur la réforme organisationnelle de l'ONACVG ?

Enfin, vous nous avez dit que ce budget corrige les iniquités du passé ; pourtant, certaines d'entre elles demeurent, en particulier pour les pupilles de la Nation et pour ces anciens combattants qui ont sécurisé des sites stratégiques, dans le cadre des accords d'Évian, mais au-delà des fameuses dates 62-64 : j'ai reçu le témoignage d'une personne dont sept collègues sont morts depuis. D'autres iniquités seront-elles corrigées à l'occasion des prochains budgets ? »

ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Réponse de M. Philippe Michel-Kleisbauer, rapporteur pour avis : « M. Bazin s'est interrogé à propos du réseau des assistantes sociales de l'ONACVG. Toutes les discussions avec les associations et les fédérations ont montré qu'il fonctionne très bien

et que nos aînés sont très heureux de s'adresser à ces assistantes sociales. Peut-être pourraient-ils d'ailleurs bénéficier parfois de meilleurs services de la part des conseils départementaux – qui travaillent très bien – mais les habitudes, les relations humaines qui se sont créées font qu'elles sont le biais le plus aisé. La mission, que j'ai reçue, l'a également relevé. Tout le monde est donc conscient que ces assistances sociales font un travail extraordinaire. La coordination des actions avec les conseils départementaux, si elle peut toujours être améliorée, est déjà satisfaisante. Quoi qu'il en soit, ce maillage est humainement essentiel. Nous avons recommandé à la mission de ne pas y toucher et, même, de le renforcer.

Ai-je droit de regard ? Oui, à condition de l'exercer… J'ai invité les trois missionnés à nous rencontrer et à débattre mais force est de constater que l'inverse ne s'est pas produit. Nous avons donc un droit de regard, nous pouvons les inviter à n'importe quel moment ; mais c'est nous qui avons usé de ce droit-là, pas eux.

Enfin, l'extension de la carte « 62/64 » au-delà de 1964 ne constituait pas une revendication unanime de l'ensemble des associations. J'opère quant à moi une distinction un peu subtile entre ce qui concerne toute une classe d'âge – en l'occurrence la génération 1962-1964 qui, elle, avait fait l'objet d'un consensus – et ce qui est plus épars. En l'état, cette question n'est pas à l'ordre du jour et je ne sais pas si elle le sera dans les années qui viennent. »

Défense européenne, coopération internationale

Mercredi 13 novembre 2019 : Examen pour avis, ouvert à la presse, des deux projets de loi suivants :

⇒ Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de la République d'Albanie relatif à la coopération dans le domaine de la défense et de l'accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre (n°1631) (Mme Aude Bono-Vandorme, rapporteure pour avis).

⇒ Projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Macédoine du Nord (n° 2344) (M. Philippe Folliot, rapporteur pour avis).

Question de M. Thibault Bazin : « L'accord avec l'Albanie participe à la stabilisation des Balkans, souhaitée par tous, et démontre la volonté de notre pays d'y contribuer. L'accord avec Chypre est lui aussi le bienvenu dans le contexte actuel que vous avez rappelé. Vous avez évoqué le caractère montagneux de l'île ; en quoi ce caractère montagneux est-il intéressant pour nous ? »

Réponse de Mme Aude Bono-Vandorme, rapporteure pour avis. : « Monsieur Bazin, le caractère montagneux de l'île de Chypre, j'indiquerai simplement que le massif du

Troodos culmine à 2 000 mètres environ. Les Chypriotes y ont installé des radars, et les Britanniques aussi. »

Projet de loi de réforme des retraites

Mercredi 29 janvier 2020 : Audition, à huis clos, de M. le vice-amiral d'escadre Philippe Hello, directeur des ressources humaines du ministère des Armées, sur le régime des pensions militaires.

M. le vice-amiral d'escadre Philippe Hello

M. Thibault Bazin : Amiral, j'ai été surpris par votre intervention : elle a bien décrit le système actuel mais peu évoqué le système futur…

Amiral Philippe Hello :

Monsieur le député, j'ai répondu à la commande qui m'a été passée de vous décrire, avant que vous ne vous penchiez sur le système universel de retraite, les fondements actuels du dispositif et de vous indiquer ce qui me paraissait le plus important dans ce dont nous disposions. Je n'ai pas reçu pour commande de commenter la future réforme sur le système universel de retraite. Toutefois les questions qui filtrent ici laissent penser que vous vous êtes déjà bien approprié le projet de loi. Je m'en réjouis car nous aurons tous à y travailler. Nous sommes au début de cette affaire.

Effectivement, nous avons renoncé à la retraite à liquidation différée à 52 ans pour toutes les catégories de personnels, militaires du rang, sous-officiers ou officiers, parce que très peu de personnes l'utilisent et parce qu'elle ne produisait pas d'effets RH significatifs en termes de fidélisation ou de départs anticipés. Engagé dans une

négociation, je ne veux pas toujours apparaître comme le militaire qui veut se singulariser pour se singulariser. En tant que DRH à la fois des militaires et des civils, j'ai toujours pour volonté, chaque fois que c'est possible, d'être dans le droit commun. C'est légitime et cela permet d'autant plus de renforcer nos spécificités. Se camper dans une distinction systématique n'apporte rien, il y a des éléments qui nous sont communs et toute négociation nécessite des gages. Nous nous séparons de la retraite à liquidation différée sans la moindre appréhension.

La difficulté, c'est qu'on doit à la fois faire entrer du personnel et en faire sortir dans les compétences que l'on souhaite et au moment où on le veut. Certaines injonctions peuvent donc apparaître contradictoires quand on veut raisonner de manière universelle. C'est pourquoi je suis dans une gestion à flux très discriminante.

Oui, les militaires ont en moyenne 35 à 40 % de montants de primes. Dès lors, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter pour les montants moyens de pensions délivrés par le système universel de retraite. Nous verrons ce qu'il en est des assiettes de cotisation et de la part employeurs. D'ailleurs qu'est-ce qu'une part employeur ? Qui va contribuer ? Est-ce l'État ou la solidarité nationale ? J'en reviens à mes propos liminaires.

Toutes choses égales par ailleurs, il est clair qu'un calcul sur les six derniers mois est plus avantageux que sur la moyenne de la carrière. Mais dans la mesure où les indemnités n'étaient pas intégrées auparavant, on peut estimer que cela pourrait compenser. Il faut faire des simulations fines. Nous en avons fait mais nous n'avons pas encore tous les éléments de critères et d'équations nécessaires pour consolider nos simulations. C'est pourquoi nous ne les exportons pas, à ce stade.

La situation des militaires du rang, évoquée dans l'avis du conseil supérieur de la fonction militaire, fait l'objet d'une attention majeure. Tout d'abord, je considère que la prise en compte des futures majorations de point sans durée minimale de service requise constitue une avancée salutaire par rapport à l'existant. Les militaires du rang s'engagent pour des durées souvent brèves ne leur permettant pas de disposer d'une pension à leur départ de l'institution, ce qui les empêche actuellement de bénéficier des bonifications et donc de la pleine gratification de leur engagement. Ceci étant dit, je n'occulte pas les situations marginales qui pourraient détonner. Je prendrai le cas extrême d'un militaire du rang sans beaucoup d'indemnités parce qu'il n'a pas passé beaucoup de

qualifications, qui n'est pas beaucoup déployé et n'a pas beaucoup de majorations opérationnelles et qui, parce que les courbes d'évolution de la rémunération des indices des militaires du rang sont moins dynamiques, a une promotion de caporal-chef dans la dernière année. Grâce à cette promotion dans la dernière année, il compensait légèrement cette condition, alors que demain, ce sera plus difficile. Cependant, en termes d'effet RH, il faut se poser la question de savoir s'il faut garder longtemps quelqu'un que je n'ai pas réussi à faire progresser et qui n'est pas déployé. Cela peut même être contre-productif pour lui, parce qu'il pourra peut-être se reconvertir dans le civil et faire une deuxième carrière bien plus valorisante.

Covid-19

Vendredi 17 avril 2020 : Audition, ouverte à la presse, de Mme Florence Parly, ministre des Armées et de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Intervention de M. Thibault Bazin : « Grands dortoirs, sanitaires partagés, rampes communes : le Charles de Gaulle a été un lieu propice à la propagation du virus parmi ses 1 700 membres d'équipage. Mais ce cas est bien différent de celui du grand rassemblement évangélique en Alsace, en février dernier : les marins sont tous identifiés et il est possible de les tester afin de limiter les risques de contamination à leur retour. Envisagez-vous de mener une étude épidémiologique plus approfondie afin d'évaluer la contagiosité à bas bruit ? Est-il possible d'assurer le suivi d'autant de marins ? Comptez-vous avoir recours, au-delà des tests PCR, aux tests sérologiques ? Combien parmi les marins testés ont développé des symptômes alors que les résultats des tests étaient négatifs ? Je souhaite en tout cas prompt rétablissement à tous nos marins malades. »

22 avril 2020 : Audition, à huit clos, de Mme le médecin général des armées Marilyne Gygax Généro, directrice centrale du service de santé des armées (SSA).

Élément Militaire de Réanimation (EMR, à Mulhouse)

Question de M. Thibault Bazin : « Les antennes médicales sont parfois éloignées des quartiers des régiments. Les investissements pour les en rapprocher seront-ils accélérés ? Cette crise sanitaire va-t-elle modifier les priorités budgétaires en faveur des infrastructures du SSA ? »

Réponse de Mme la directrice centrale du SSA : Cette crise a considérablement accéléré les innovations et la télémédecine au sein du SSA. Les téléconsultations sont à la base de la proximité avec les armées, qui ne peut pas être uniquement géographique : le SSA n'a pas les moyens de placer un médecin dans chaque emprise militaire. Pour être efficaces, les effectifs de nos 200 antennes médicales doivent être complétés. Elles ne comptent parfois qu'un seul médecin, alors qu'il en faudrait cinq pour compenser les départs en opération extérieure, en formation ou en congé maternité.

Certaines antennes médicales sont extrêmement vétustes alors que notre personnel devrait disposer de conditions de travail ultramodernes. Les budgets de rénovation des infrastructures sont toujours insuffisants, et les travaux financés doivent être exécutés plus rapidement. Des rénovations s'imposent aussi dans certains hôpitaux, notamment l'hôpital Laveran, à Marseille, dont l'utilité est démontrée. L'importance du budget nécessaire ne doit pas remettre en question son existence, comme cela a été le cas du Val-de-Grâce. Ce dernier a été totalement démantelé, il serait extrêmement coûteux de le rouvrir, mieux vaut développer les huit autres hôpitaux militaires.

30 avril 2020 : audition, à huis clos de Mme Claire Landais, secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN, organe gouvernemental rattaché à Matignon)

Questions de M. Thibault Bazin : « Quelles sont, selon vous, les erreurs qu'a pu commettre le SGDSN dans la préparation de la gestion de cette crise inédite ? Le plan de préparation n'aurait-il pas dû être actualisé depuis 2011 ? Les réunions du 21 et du 29 janvier n'auraient-elles pas dû déboucher sur la décision immédiate d'acheter des masques ?

Dans ma circonscription, des masques stockés dans un hangar n'ont jamais été réclamés par personne, ce qui a semé le trouble durant la période où cet équipement faisait défaut : comment expliquez-vous cela ? Pensez-vous avoir une vision précise de l'ensemble du stock de masques ? J'ai cru comprendre qu'en stade 3, on avait arrêté de suivre les cas contact : cela résulte-t-il de vos préconisations, ou aurait-on pu constituer les brigades de détection depuis plusieurs semaines ? »

Réponses de Mme Claire Landais : « Il peut sembler troublant que le plan « Pandémie grippale » ait été actualisé à quatre ou cinq reprises au cours de la décennie 2000, mais pas depuis 2011. Ces actualisations faisaient suite à un grand nombre d'alertes de l'OMS. Au cours de la décennie suivante, d'autres menaces dont les menaces bactériennes et non virales, ont accaparé l'attention. Bien sûr, nous aimerions prévoir la réponse à des virus inconnus, mais comment savoir quels seront les bons réflexes ? Nous nous sommes raccrochés à tout ce qui était pertinent dans le plan « Pandémie grippale », ce qui nous a permis de gagner beaucoup de temps au début de la crise.

Au cours de la décennie 2010, nous avons continué à nous préparer dans le champ sanitaire. Un nouveau plan variole a ainsi été élaboré, et nous avons beaucoup travaillé sur les menaces NRBC. Nous étions surtout préoccupés par les acteurs malveillants à la suite des attaques terroristes, et il est vrai que nous imaginions d'abord

le risque sanitaire sous cet angle. En tout état de cause, les plans et les exercices réalisés n'ont pas été inutiles pour réagir à la pandémie. Le plan de 2011 était toujours adapté à une pandémie grippale, mais ses aspects sanitaires ne l'étaient pas totalement s'agissant d'une pandémie causée par un virus inédit.

Le SGDSN a une vision plus nette lorsque les plans ont un volet capacitaire, mais tous n'en ont pas. Dans le domaine NRBC, qui implique beaucoup de coordination entre les ministères et de chasse aux doublons ou aux oublis, nous pouvons aiguillonner les administrations, sans toutefois avoir de capacité de contrôle étroit sur elles. Il n'en va pas de même pour les plans qui n'ont pas de volet capacitaire.

Au moment de la réquisition des masques, il n'a pas été question d'aller récupérer tous les stocks partout en France. Le décret de réquisition portait sur tous les stocks de masques FFP2, tandis que seuls les masques chirurgicaux stockés chez les producteurs et les distributeurs étaient concernés. Nous ne pouvions pas connaître tous les lieux de stockage de masques chirurgicaux, et nous n'avions pas les moyens d'aller les récupérer. Des stocks ont été récupérés au sein de l'État, chez certains opérateurs et quelques entreprises privées, mais forcément d'autres sont passés au travers des mailles du filet. Et il est très compliqué d'un point de vue logistique d'acheminer des stocks centralisés sur le terrain. Santé publique France se serait épuisé à envoyer des équipes récupérer de petits stocks de masques avant de les recentraliser puis de les redistribuer.

Il est donc possible que des stocks peu volumineux soient restés oubliés dans des hangars, mais il était normal de concentrer nos outils logistiques pour récupérer les gros volumes.

6 mai 2020 : Audition de M. le général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de terre.

Question de M. Thibault Bazin. Tous les militaires ayant manifesté des symptômes ou été en contact avec des cas ont-ils subi un test PCR ? Avez-vous expérimenté les tests sérologiques ? Certains ont-ils seulement fait l'objet d'une quatorzaine ? Lorsque la distanciation est impossible, des tests préventifs sont-ils envisagés ?

Réponse de M. le général Thierry Burkhard. Monsieur Bazin, c'est le service de santé des armées (SSA) qui est chargé de la stratégie sanitaire de dépistage et de tests. Pour les retours d'OPEX, il s'agit de tester tous les militaires, cela prend du temps et exige du personnel qualifié. Si aucun n'est détecté positif, après quarantaine, nous pouvons être assurés que l'unité est saine, sinon il faut la couper de tout contact avec l'extérieur. Les tests sérologiques, quant à eux, correspondent à une étude à plus long terme sur le développement de l'immunité.

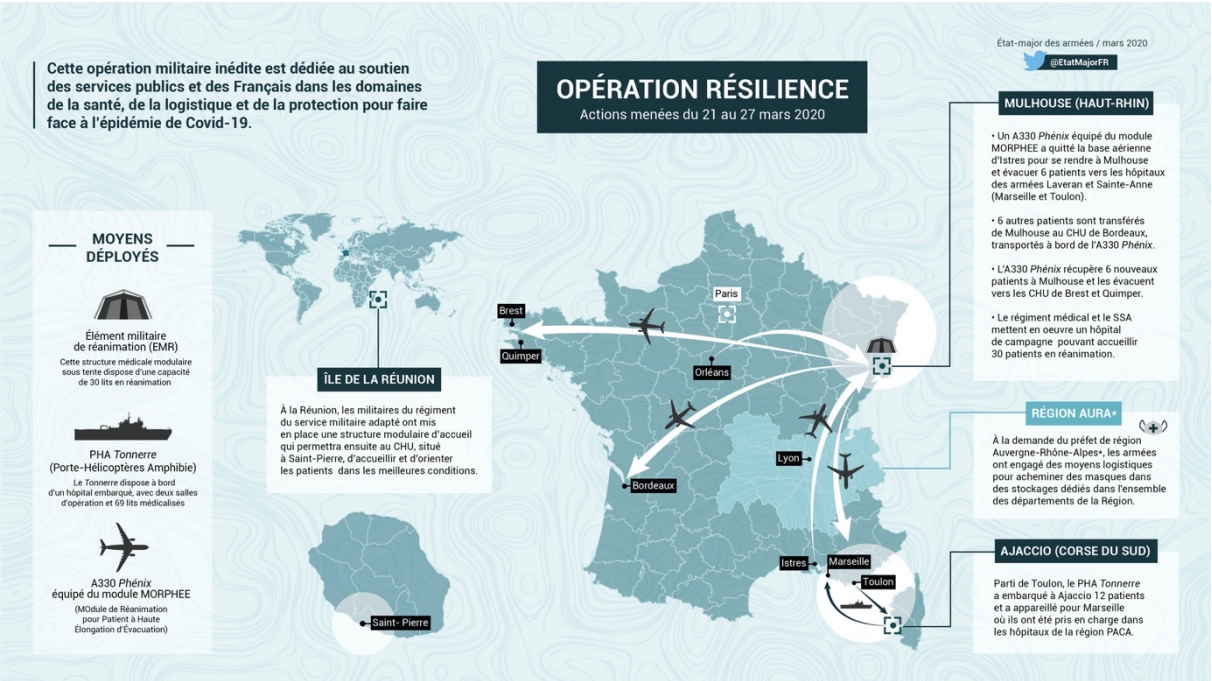

Jeudi 7 mai 2020, Bilan sur l'opération résilience dans la région Grand Est

Question de M. Thibault Bazin. Quel est le délai incompressible entre la décision officieuse de déploiement d'une unité et son déploiement effectif ? Étiez-vous préparés à une telle situation avant l'annonce faite par le Président de la République le 16 mars ? Auriez-vous pu intervenir plus tôt si vous en aviez reçu l'ordre ? En cas de besoin, auriez-vous pu installer d'autres unités de réanimation ? Certains médecins militaires ont eu le sentiment d'être sous-utilisés : auriez-vous pu mobiliser davantage de ressources humaines pour soulager la première ligne ? Avez-vous eu des difficultés juridiques ou opérationnelles, notamment dans la prise en charge de civils en dehors d'un contexte de conflit ?

Réponse de M. le général Christian Bailly. Les délais d'engagement ont été très rapides lors de cette crise, qui a touché d'abord le monde des soignants et de la santé, très rapidement mobilisés, notamment au travers du plan blanc. Nous n'avons, pour le reste, pas dû faire face à de fortes demandes comme cela a été le cas lors des crises

précédentes. En 2015, plus de 10 000 hommes avaient convergé en moins de cinq jours vers Paris et plusieurs autres grandes agglomérations, et la logistique de ce qui allait être l'opération Sentinelle a été élaborée quasiment en temps réel. Nous veillons au maintien de cette capacité d'engagement en tout temps, en tout lieu, quelles que soient les conditions.

Lundi 11 mai 2020, audition de Mme Florence Parly, Ministre des Armées

Question de M. Thibault Bazin. Quelles sont les informations sur la contamination qui n'ont pas été transmises du groupe aéronaval à la terre ?

Lors de la précédente audition, nous sommes convenus de l'intérêt d'un suivi épidémiologique a posteriori de la population du porte-avions. L'enquête s'est-elle poursuivie ? Y a-t-il eu de nouveaux tests PCR à J + 14 ? Avez-vous procédé à des tests sérologiques pour mesurer l'immunité collective ?

Réponse de Mme Florence Parly. Le nombre de cas de Covid-19 sur le *Charles-de-Gaulle* est devenu significatif le 5 avril. J'en ai été informée, comme le chef d'état-major des armées, quarante-huit heures plus tard. Leur prochaine audition sera l'occasion pour le général Lecointre et l'amiral Prazuck, chef d'état-major de la marine, de vous expliquer ce qui, de leur point de vue, n'a pas bien fonctionné dans la transmission des informations.

Des tests sérologiques ont été effectués avant que le bâtiment ne regagne son port d'attache.

Question de M. Thibault Bazin. L'engagement des gendarmes a également été remarquable en Meurthe-et-Moselle. La vacance de postes ou les mutations fréquentes sont souvent liées aux mauvaises conditions de logement. Le plan de relance ne doit-il pas comporter un volet plus ambitieux pour le logement des gendarmes ?

L'escadron de gendarmerie mobile 16/7 de Baccarat a été engagé en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane. Un protocole préventif est-il prévu préalablement à sa projection ?

Réponse de M. le général Christian Rodriguez. Le désir d'une autre formule de logement n'est pas le fait des jeunes, mais de ceux qui, à force de mutations, sont revenus dans leur région d'origine et souhaitent habiter dans leur logement avec leur famille plutôt qu'à la gendarmerie. Mais quelle limite de distance fixer à la possibilité d'habiter son propre logement ? Quelle application faire du droit du travail ? Si le gendarme est en mesure d'intervenir immédiatement, c'est parce qu'il habite sur place et parce qu'il est militaire. Modifier l'un des deux critères reviendrait à transformer la gendarmerie en police nationale. Quand on est gendarme, on est militaire et on habite sur place. En corollaire, on doit disposer de logements corrects. J'ai fait déménager une brigade complète le mois dernier après avoir vu des photos de logements dans un état inadmissible. Nous regarderons de près la situation sur le territoire national. Les taudis ne doivent plus être acceptés.

Mercredi 27 mai 2020, audition de M. Guillaume Poupard, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Question de M. Thibault Bazin. En 2018, une mission d'information sur la cyberdéfense relevait l'insuffisance de cyber-conscience de nos concitoyens, le besoin de produits antivirus et antimalware souverains et d'un cloud sous juridiction française. Dispose-t-on des moyens nécessaires pour développer des solutions entièrement françaises ? Sommes-nous montés en puissance en matière de cyber-offensive et de cyber-riposte afin d'aveugler nos adversaires sur les théâtres d'opérations ? A-t-on recruté les talents espérés ? Sommes-nous attaqués plutôt par des Français ou par des étrangers, plutôt par des États ou par des organisations non étatiques voire économiques ?

Réponse de M. Guillaume Poupard. Tout le monde nous attaque. Les petits attaquants prennent de gros risques et la justice n'a plus aucune mansuétude pour ce genre de crime. Le crime organisé opère dans des zones de non-droit où les attaquants sont très mobiles. Des États continuent à nous attaquer, et j'ai l'intuition que les grands États vont chercher à empêcher les petits à développer leurs capacités cyber, d'où l'intérêt d'être dans le premier cercle.

Mercredi 27 mai 2020, audition de Mme Isabelle Saurat, secrétaire générale pour l'administration du ministère des Armées

Question de M. Thibault Bazin. Les capacités d'accueil des centres de formation initiale des militaires du rang (CFIM), où les jeunes recrues doivent se présenter pour signer leur engagement, ont été réduites du fait des règles de distanciation. Avez-vous réfléchi à la pertinence d'ouvrir exceptionnellement d'autres CFIM pour rattraper le retard dans les recrutements ?

Réponse de Mme Isabelle Saurat. Nous avons pris l'option, non pas de multiplier les CFIM, mais de développer les enseignements à distance et de reporter certaines formations sur les unités dans lesquelles les recrues seront affectées. Les centres de formation ont également été réorganisés, comme tous les services du ministère, en « bordées », les premières équipes commençant tôt le matin et les dernières terminant tard le soir

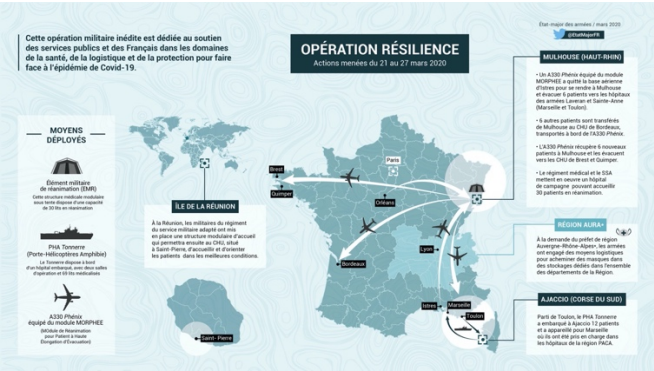

Jeudi 28 mai 2020, bilan sur l'opération résilience

Question de M. Thibault Bazin. Quand avez-vous pris conscience de la dangerosité du covid-19 ? Les informations venues de Chine, puis d'Italie vous ont-elles semblé fiables ? Avez-vous échangé avec les services de santé des armées étrangères, notamment parmi les membres de l'OTAN ?

D'autres armées ont-elles détecté et protégé plus tôt et mieux, notamment en étant capables de doter des navires de machines de tests ?

Réponse de M. le médecin général Edouard Halbert. Je souhaite préciser que l'alerte précoce a été rendue publique et partagée entre tous les acteurs, sans distorsion de l'information. Un réseau existe entre les armées, le ministère de la santé et celui de l'Europe et des affaires étrangères, qui nous a permis de partager les outils de veille sanitaire et d'échanger des informations.

Des échanges ont également eu lieu entre services de santé. Dans le cadre du comité des chefs de services de santé de l'OTAN, à Bruxelles, de très nombreux groupes de travail – comme le *Force Health Protection* – réunissent plusieurs fois par an des experts pour partager des informations. Quant à savoir si d'autres armées ont mieux été protégées et détectées, le retour d'expérience nous le dira. Toute comparaison devra nécessairement prendre en considération les variations dans les stratégies retenues par les différentes nations.

Question de M. Thibault Bazin. Avez-vous tenu compte de l'origine du capital des déposants ? Y a-t-il eu un engagement d'enracinement des projets sur notre sol ? Avez-vous assorti les financements au secteur privé de garanties de développement dans notre pays et de non-transfert à l'étranger, qu'il s'agisse du capital ou des futurs sites de production ?

Réponse de M. Emmanuel Chiva.

L'origine du capital des entreprises déposantes a bien fait partie des critères étudiés dans notre AAP au titre de l'analyse du statut et du sérieux du déposant. Nous n'avions pas imposé la condition d'enracinement dans la durée, mais l'examen des projets étant à notre discrétion nous y avons accordé une attention particulière, avec le soutien du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique (S2IE) de la DGA. Ayant vocation à préparer l'industrialisation, nous avons examiné les capacités de production ou de filières de réactifs sur le territoire français.

Jeudi 4 juin 2020, Audition de Mme Florence Parly, ministre des armées.

Questions M. Thibault Bazin. Madame la ministre, vous dites que vous serez au rendez-vous de la relance économique. Pourriez-vous préciser cet engagement ? Comptez-vous accélérer et amplifier le niveau d'investissement ? En prévoyez-vous une déclinaison territoriale, pour toucher les territoires ?

Solliciterez-vous le secteur du bâtiment travaux publics (BTP) local pour les rénovations attendues d'infrastructures, ce qui permettrait d'améliorer d'autant les conditions de vie et de travail de nos militaires ?

Réponse de Mme Florence Parly. Le député Bazin a soulevé une question importante sur la façon dont nous faisons et ferons travailler les entreprises du BTP, en particulier localement. Leur sollicitation est de règle. Nous y sommes attentifs et nous le resterons. Nous disposons en 2020 de 1,7 milliard au titre des dépenses d'infrastructures. C'est l'un des moyens qui nous permet de soutenir les entreprises. À nouveau, notre première responsabilité est d'exécuter le budget conformément à la manière dont il a été voté, ce à quoi nous nous emploierons.

Vous avez évoqué à juste raison la priorité qui doit être donnée aux infrastructures d'hébergement. J'ai moi-même décidé d'augmenter de 300 millions le plan qui leur a été consacré dans la LPM. Là encore, nous veillerons à consommer ces crédits le plus rapidement possible en faisant en sorte que les PME locales en bénéficient au maximum.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notes :

Notes :

Notes :

Notes :

POURQUOI CE LIVRET ?

Le travail législatif et de contrôle se fait en séance publique mais aussi au sein des organes parlementaires, les uns de nature permanente comme les commissions permanentes, les autres créés à titre temporaire comme les missions d'information.
Dans ce cadre, peuvent être menées des auditions consistant à entendre une personne devant une commission de l'Assemblée nationale, afin d'avoir un éclairage, un point de vue sur un sujet précis. Les personnes auditionnées peuvent être des membres du Gouvernement, des commissaires européens, des chercheurs, des représentants des milieux socioprofessionnels…

Les auditions visent à permettre notamment l'information et le contrôle de l'action du Gouvernement par les députés. Les auditions peuvent aussi avoir pour objet de préparer un projet de loi. Elles sont par principe ouvertes à la presse et retransmises en direct sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Les commissions permanentes peuvent également créer des missions d'information, confiées à un ou plusieurs de leurs membres (dont un doit appartenir à un groupe d'opposition). Ces missions visent, soit à préparer l'examen d'un texte de loi, ou à contrôler l'application ou l'évaluation d'une loi récemment adoptée, soit à participer à l'information des membres de la commission sur un sujet précis. Après un travail de fond (auditions, déplacements, analyses de différents documents…), la mission donne lieu à la présentation d'un rapport d'information devant les membres de la commission concernée.

Chaque député siège ainsi dans une des huit commissions permanentes : le député Thibault BAZIN appartient depuis juillet 2017 à la commission de la défense et des forces armées. C'est dans ce cadre qu'il a participé à deux missions d'information de cette commission : la première sur la consommation des crédits de la précédente loi de programmation militaire, la seconde sur la cyberdéfense.

Ce livret vise à vous rendre compte de ses interventions en commission de la défense et des forces armées lors des nombreuses auditions menées durant cette législature.